



Affaire suivie par :
Cécile HORDERN
Tél 04.42.93.88.25
Mél :
cecile.hordern@ac
-aix-marseille.fr

**LE RECTEUR DE LA RÉGION ACADÉMIQUE
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR
RECTEUR DE L'ACADÉMIE D'AIX-MARSEILLE
CHANCELIER DES UNIVERSITÉS**

Place Lucien Paye
13621 Aix en
Provence cedex 1

**VU le décret n° 2017-791 du 5 mai 2017 relatif au Certificat de
Professionalisation en matière de Lutte contre le Décrochage Scolaire**

VU l'arrêté du 5 mai 2017 relatif à l'organisation de l'examen pour l'obtention du CPLDS

**VU le procès-verbal établi par le jury académique en date du 23 juin 2022, au titre de la session
2022**

ARRÊTÉ

Article 1 : sont déclarés admis au titre de la session 2022 du Certificat de Professionalisation en matière de lutte contre le décrochage scolaire, les Personnels dont les noms suivent :

Mme	VERDIER	Céline
Mme	LIARDET	Nelly
Mme	CANO	Annie

Article 2 : Le secrétaire général de l'académie d'Aix-Marseille est chargé, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Aix en Provence, le 08/07/2022

Bernard BEIGNIER

Pour le recteur et par délégation
Le secrétaire général de l'académie

Bruno MARTIN